

Fondation
de
France



ASSOCIATION PLUMES À CONNAÎTRE

A.P.A.C.

Pour que chaque plume trouve sa place...

PRIX DE LA DECOUVERTE ROMAN OU RÉCIT AUTO-ÉDITÉ THERESE GABRIEL 2025-2026 (5ème édition)

Créée par legs, la fondation THERESE GABRIEL, abritée par la FONDATION DE FRANCE, décerne un prix annuel récompensant un(e) auteur(e) non primé(e) n'ayant jamais été édité(e) pour un roman ou un récit. Cette récompense permettra l'auto-édition ou l'édition de ce manuscrit encore INÉDIT.

La donatrice a souhaité que l'Association A.P.A.C. (Association Plumes à Connaître) organise ce prix prestigieux.

CONDITIONS D'EXIGIBILITE

- ⇒ Les candidats ne sont soumis à aucune limite d'âge.
- ⇒ Ce prix est destiné à récompenser un(e) auteur(e) inconnu(e) ou méconnu(e), n'ayant jamais été édité(e), même à compte d'auteur.
- ⇒ Le tapuscrit du roman ou du récit présenté au concours doit être totalement inédit
- ⇒ Les caractéristiques sont les suivantes :
 - tout roman ou récit transmis doit obligatoirement être relié, paginé et totaliser un maximum de 300 pages – police de caractère ARIAL 12 – interligne 1,5 – marges de 2,5 cm en haut/bas, gauche/droite – nombre de caractères espaces compris : 500.000
 - l'impression est à faire en feuillets recto/verso
- ⇒ Tout propos xénophobe, discriminatoire et/ou interdit par la Loi entraînera le retrait de l'œuvre concernée du concours. L'auteur(e) reste responsable de ses propos.
- ⇒ La correction de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire) est requise. Le non-respect entraînera le rejet du texte.

MODALITES DE CANDIDATURE

Envoi par voie postale :

1. D'un tapuscrit relié, paginé en 5 exemplaires ; la saisie en interligne 1.5 est à imprimer en recto/verso. Ce tapuscrit comprendra les 40 premières pages du futur roman ou récit. Les envois étant faits de manière anonyme aux membres du jury, le nom de l'auteur ne devra pas figurer sur le tapuscrit.
2. D'une ébauche de la 4^{ème} de couverture si celle-ci est déjà constituée (cette clause n'est pas obligatoire)
3. D'un formulaire rempli et signé (cf. annexe) reprenant une courte biographie de l'auteur(e)
4. Les manuscrits seront détruits 15 jours après délibération du 2^{ème} jury, sauf demande expresse de réexpédition par l'auteur(e). Afin de renvoyer le manuscrit, le montant de l'affranchissement sera acquitté par l'auteur(e) au préalable.
5. En cas de publication anticipée sur INTERNET du tapuscrit présenté au Concours, la candidature sera annulée.
6. Tout manquement à ces conditions, ou fraude, entraînera l'élimination immédiate du candidat, voire des poursuites.

LA DATE LIMITE D'ENVOI DES TAPUSCRITS EST FIXEE AU 15 DECEMBRE 2025

Adresse d'envoi : Astrid DELLINGER, 29 rue Pasteur, 57000 METZ

SELECTION DES LAUREATS

Préalablement à l'envoi des tapuscrits au Jury, l'A.P.A.C. vérifiera les conditions de recevabilité.

Un Comité de Lecture indépendant (membres de l'A.P.A.C.) établira à partir d'une première lecture une sélection de 6 ouvrages.

Les 6 auteurs(es) pré-sélectionnés (ées) seront avisés(ées) afin qu'ils (elles) renvoient par la Poste le tapuscrit complet en 9 exemplaires selon les caractéristiques mentionnées ci-dessus, à savoir :

ouvrage relié, paginé, de 300 pages – police de caractère ARIAL 12 – interligne 1,5 – marges de 2,5 cm en haut/bas, gauche/droite – nombre de caractères espaces compris : 500.000, impression recto/verso

Ce tapuscrit complet sera transmis au Jury final pour la sélection du Prix THERESE GABRIEL.

Le Jury final est composé de :

- 3 journalistes,
- 3 libraires indépendants ou bibliothécaires,
- 3 auteurs auto-édités.

Le lauréat du Prix THERESE GABRIEL sera désigné au cours du deuxième trimestre 2026.

Le lauréat devra présenter le livre édité dans un délai de 9 mois à l'A.P.A.C. ou rembourser la prime de 3000 €

FORMULAIRE A TRANSMETTRE A L'A.P.A.C.

Ce formulaire est à envoyer avec le tapuscrit.

Coordonnées personnelles

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :
.....

MAIL :

TELEPHONE :

Biographie (en quelques lignes)

En quelques lignes : âge, métier exercé

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Certifie par la présente

- être l'auteur réel de l'ouvrage (ne pas avoir utilisé l'Intelligence Artificielle)
- n'avoir jamais eu recours à une maison d'édition
- que le roman/récit présenté au Prix THERESE GABRIEL est totalement inédit (non publié sur site INTERNET ou autre moyen de publication)
- avoir respecté les conditions d'exigibilité du Prix THERESE GABRIEL
- ne pas avoir plagié un ouvrage

Par ailleurs, si mon manuscrit est sélectionné par le Jury final du Prix THERESE GABRIEL, je m'engage à adresser un exemplaire de l'ouvrage primé, dès sa parution, à l'A.P.A.C.

DATE

SIGNATURE